

Assistant(e) de vie aux familles

Vous souhaitez réaliser une formation dans l'aide à domicile ? IRFA sud vous forme au métier d'assistant(e) de vie aux familles qui vous permettra de travailler auprès de personnes fragilisées dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

PROFIL ET PRÉREQUIS

Tout public ayant validé son projet professionnel dans le secteur visé.
Positionnement ou entretien diagnostic préalable à l'entrée en formation.
Formation accessible aux demandeurs d'emploi et salariés.

OBJECTIFS

Valider le titre professionnel **Assistant(e) de vie aux familles** niveau CAP et être capable à l'issue de la formation d'entretenir le logement et le linge d'un particulier, d'accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien et de relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile.

PROGRAMME

La formation Assistant(e) de Vie aux Familles s'articule autour de 3 modules (CCP-Certificats de Compétences Professionnelles)

Bloc 1

Entretenir le logement et le linge d'un particulier

- Établir une relation professionnelle lors des interventions
- Organiser avec la personne les tâches domestiques
- Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité
- Respecter l'intimité, les goûts et habitudes de la personne
- Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'entretien du logement et du linge

Bloc 2

Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien

- Établir une relation professionnelle lors des interventions
- Organiser avec la personne les tâches domestiques
- Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité
- Établir une relation professionnelle avec la personne et son entourage
- Organiser avec la personne les actes à accomplir
- Prévenir les risques, faire face aux situations d'urgence et/ou mettre en place un relais
- Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne
- Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la toilette et à l'habillement, aux déplacements, à la préparation des repas et l'alimentation

Bloc 3

Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile

Où se former

- Montpellier
- Narbonne
- Nîmes
- Perpignan
- Prades
- Toulouse

Validation visée

- Bloc de compétences
- Titre professionnel de niveau 3 (niveau CAP)

Financement

- AFPR
- Agefiph
- AIF
- Apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- CPF
- CPF de transition
- FNE
- Pro-A

Durée

- 434 H + 140 H de stage
- Durée Indicative Individualisée selon les besoins
- Accessible en formation continue ou alternance
- 12 mois en alternance
- Entrées séquencées tous les deux mois

- Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile
- Établir le contact, communiquer et assurer le relais des parents
- Organiser l'intervention avec un ou plusieurs enfants
- Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants
- Accompagner les apprentissages de base des enfants et leur socialisation dans leurs activités
- Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés aux enfants lors des levers et couchers, de la toilette et de l'habillage, des repas

Module complémentaire (CCS Handicap)

Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile

- Prendre en compte la personne en situation de handicap dans son cadre de vie et en lien avec son entourage
- Aider la personne en situation de handicap à maintenir le lien social et l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie
- Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la personne en situation de handicap

[FICHE RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES FRANCE COMPÉTENCE \(RNCP35506\). \(https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35506/\)](https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35506/)

MODALITÉS D'EXAMEN

A l'issue d'un parcours continu de formation correspondant au titre visé, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels, sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique, un questionnaire professionnel
- les résultats des évaluations passées en cours de formation
- un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle
- un entretien final avec le jury

SUITES DE PARCOURS POSSIBLES

Suite à l'obtention du titre **Assistant(e) de vie aux familles**, vous pouvez vous orienter sur une formation niveau BAC dans le domaine de la petite enfance

ÉQUIVALENCES

[Correspondances en vue de l'obtention du titre professionnel Assistant/e de vie aux familles. \(https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/fichiers-communs/ref-comm-TP-ADVF.pdf\)](https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/fichiers-communs/ref-comm-TP-ADVF.pdf)

EMPLOIS VISÉS PAR LA FORMATION ASSISTANT(E) DE VIE AUX FAMILLES

L'assistante de vie aux familles est autonome, organisée et discrète. Elle apporte une assistance aux personnes âgées en situation de dépendances ou non et/ou handicapées à leur domicile ou en structure. Elle peut travailler également auprès de jeunes enfants de plus de 3 ans.

- Auxiliaire de vie
- Assistant(e) de vie
- Assistant(e) ménager
- Agent à domicile
- Garde d'enfant à domicile
- Garde à domicile
- Aide à domicile

RÉSULTATS OBTENUS

TAUX DE RÉUSSITE A L'EXAMEN 2021 : 88 %

TAUX DE RETOUR A L'EMPLOI 2021 : 73 %

TAUX DE SATISFACTION STAGIAIRES 2021 : 99 %

FINANCEMENT DE LA FORMATION

[Vous êtes salarié/e ? \(https://www.irfasud.fr/vous-etes/salariee/\)](https://www.irfasud.fr/vous-etes/salariee/)

[Vous êtes demandeur d'emploi ? \(https://www.irfasud.fr/vous-etes/demandeur-emploi/\)](https://www.irfasud.fr/vous-etes/demandeur-emploi/)

Accessible aux personnes en situation de handicap

[Accompagnement renforcé mis en place. \(https://www.irfasud.fr/myjob/un-accompagnement-renforce-pour-nos-publics-en-situation-de-handicap/\)](https://www.irfasud.fr/myjob/un-accompagnement-renforce-pour-nos-publics-en-situation-de-handicap/)

Maj 21/10/2022